



AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ESTÉREL

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ qu'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2012-613 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Estérel » a été présenté lors de la séance ordinaire du Conseil ayant eu lieu le 19 octobre 2012.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des employés qui soit conforme aux prescriptions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1).

Le code énonce notamment ses buts, les valeurs de la Ville, ses règles de conduites et son application, les mécanismes de contrôle. Il y est question d'intégrité, d'intérêt public, de respect, de loyauté, d'équité et d'honneur.

Le projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil du mois de novembre 2012, soit le 16 novembre 2012, à 17 h 00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, situé au 115, chemin Dupuis, en la Ville d'Estérel.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement peut le consulter et en obtenir copie au bureau du greffier, durant les heures d'ouverture habituelles.

Donné à Estérel, ce 7^e jour du mois de novembre 2012.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier